

## Fondements éthiques et posture épistémologique de la recherche en économie sociale

### The ethical foundations and epistemological position of research on the social economy

Jean-François Draperi

Numéro 303, mars 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021548ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021548ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Draperi, J.-F. (2007). Fondements éthiques et posture épistémologique de la recherche en économie sociale. *Revue internationale de l'économie sociale*, (303), 67-82. <https://doi.org/10.7202/1021548ar>

Résumé de l'article

L'économie sociale est désormais en passe d'être reconnue comme un mouvement d'entreprises originales. Plus largement, elle représente un mouvement social qui articule un mouvement de pensée et un mouvement d'entreprise, le second trouvant dans le premier un lieu d'inspiration et de modélisation de ses aspirations alternatives. Le mouvement de pensée qui la définit est irréductible à la fois à la tradition de pensée fonctionnaliste centrée sur la grande organisation et la société de capitaux et à la tradition de pensée critique qui fait de la lutte des classes et de la prise de pouvoir de l'État le moteur du changement social. L'objet central de l'économie sociale est le groupement de personnes, simultanément pensé comme lieu de production ou/et de distribution, lieu d'éducation et lieu d'un changement social non-violent. La recherche en économie sociale est, depuis près de deux siècles, produite par des acteurs qui s'approprient les outils de la recherche, s'impliquent dans des recherches-actions, confrontent leur pensée à la réalité économique et sociale par le biais d'expérimentations et construisent ainsi, par l'autoformation et l'innovation entrepreneuriale, des parcours d'émancipation uniques. Leurs travaux constituent une tradition de pensée à part entière. Ils permettent à des savoirs expérientiels inédits d'accéder au statut de connaissances transmissibles.

# FONDEMENTS ÉTHIQUES ET POSTURE ÉPISTÉMOLOGIQUE DE LA RECHERCHE EN ÉCONOMIE SOCIALE

par Jean-François Draperi<sup>(\*)</sup>

*L'économie sociale est désormais en passe d'être reconnue comme un mouvement d'entreprises originales. Plus largement, elle représente un mouvement social qui articule un mouvement de pensée et un mouvement d'entreprise, le second trouvant dans le premier un lieu d'inspiration et de modélisation de ses aspirations alternatives. Le mouvement de pensée qui la définit est irréductible à la fois à la tradition de pensée fonctionnaliste centrée sur la grande organisation et la société de capitaux et à la tradition de pensée critique qui fait de la lutte des classes et de la prise de pouvoir de l'Etat le moteur du changement social. L'objet central de l'économie sociale est le groupement de personnes, simultanément pensé comme lieu de production ou/et de distribution, lieu d'éducation et lieu d'un changement social non-violent. La recherche en économie sociale est, depuis près de deux siècles, produite par des acteurs qui s'approprient les outils de la recherche, s'impliquent dans des recherches-actions, confrontent leur pensée à la réalité économique et sociale par le biais d'expérimentations et construisent ainsi, par l'autoformation et l'innovation entrepreneuriale, des parcours d'émancipation uniques. Leurs travaux constituent une tradition de pensée à part entière. Ils permettent à des savoirs expérimentiels inédits d'accéder au statut de connaissances transmissibles.*

(\*) Maître de conférences au Cnam, directeur du Centre d'économie sociale Travail et Société (Cestes-Cnam).

---

## Introduction : une autre façon de penser ?

(1) Cf. l'étude du Cnam-Cnlamca-CJDES, dans le cadre de Leonardo, « Les formations en économie sociale en Europe », Paris, 2000.

Le début de ce XXI<sup>e</sup> siècle connaît une multiplication des recherches et des formations intéressant l'économie sociale. Les enseignements d'économie sociale, encore rares il y a moins de dix ans<sup>(1)</sup>, se multiplient dans de nombreuses écoles et universités. Aussi bien en sociologie, en histoire, en droit qu'en économie, des sujets de mémoires et de thèses portant sur l'économie sociale sont désormais déposés.

L'absence jusque ces dernières années de formations et de programmes de recherches universitaires signifiait-elle qu'il n'existait pas de production de connaissances théoriques sur l'économie sociale? Non, bien entendu. La production de connaissances sur l'économie sociale existe depuis...

que l'économie sociale existe. L'économie sociale a produit des théories et a inspiré la définition d'outils juridiques, économiques, sociologiques, de gestion répondant aux questions qu'elle se pose. Ces apports sont cependant largement ignorés par les universitaires. Nous proposons de préciser les conditions de production de ces connaissances en vue de montrer qu'elles définissent une véritable tradition de pensée. Il est important pour l'économie sociale de situer cette tradition par rapport aux savoirs universitaires et de provoquer un débat autour de l'actuelle reconnaissance de l'économie sociale.

La principale hypothèse soutenue ici est que l'ensemble des idées relatives à l'économie sociale constitue une tradition de pensée spécifique, au même titre que la pensée fonctionnelle ou que la pensée critique inspirée de l'œuvre de Marx. Jusqu'il y a quelques années, les analyses socio-économiques présentaient une seule alternative au regard des types d'entreprises qui pouvaient permettre le développement économique: soit l'acceptation des règles de l'économie capitaliste et de la société de capitaux, considérées comme seul modèle crédible de développement, avec un Etat régulateur plus ou moins important; soit la critique de ce modèle, fondée sur l'analyse marxiste des rapports sociaux de production et sur le caractère antagonique des intérêts des classes sociales, critique débouchant sur le rôle central de l'Etat et de l'entreprise publique. Un certain vide conceptuel a été ressenti avec la faillite au moins partielle des pratiques de changement social inspirées de l'analyse critique. Dans ce contexte, l'identification d'une tierce tradition de pensée peut venir renforcer des pratiques sociales qui ne se reconnaissent pas ou plus dans l'un ou l'autre de ces deux cadres d'analyse.

La seconde hypothèse, subordonnée à la première, est la suivante: tant qu'elle était ignorée, cette tierce tradition d'économie sociale était marginalisée, mais aussi, d'une certaine manière, protégée. Si elle peut constituer une chance, la reconnaissance par l'Université de l'économie sociale peut également représenter un danger si elle ne s'accompagne pas de la reconnaissance de l'économie sociale en tant que mouvement de pensée. Cette nécessité résulte du fait que l'économie sociale n'est pas seulement un mouvement d'entreprise. Précisément, l'économie sociale est un mouvement social qui articule un mouvement d'entreprise et un mouvement de pensée. Dissociés, le mouvement d'entreprise et le mouvement de pensée n'ont plus de sens: privée de sa critique théorique, de sa confrontation aux valeurs, l'entreprise se banalise; privée d'expérimentation, de confrontation au réel, la pensée se sclérose ou se réduit en artefact.

Le véritable enjeu – et la principale difficulté – résiderait ainsi dans la reconnaissance par l'Université non seulement de l'économie sociale comme mouvement d'entreprise – qui est en cours –, mais aussi de l'économie sociale en tant que tradition de pensée originale. Cette reconnaissance constitue un défi pour l'Université, les grandes écoles et les grands centres de recherche, dans la mesure où ces centres d'enseignement et de recherche peinent à admettre qu'il puisse exister d'autres lieux et d'autres modes de production de connaissances que les leurs et plus encore que ces lieux et

modes produisent des connaissances théoriques intrinsèquement différentes de celles qu'ils produisent.

## Deux traditions de pensée dominante : entre fonctions et classes

(2) Séguin, F., Chanlat J.-F., *L'analyse des organisations*, tome I: *Les théories de l'organisation*, Montréal, Éditions Préfontaine, 1983, 482 p.

(3) F. Piotet, R. Sainsaulieu, *Méthodes pour une sociologie de l'entreprise*, FNSP Anact, 1994, p. 19.

Les sociologues qui présentent un panorama des recherches sur le travail ou l'organisation distinguent le plus fréquemment deux grands paradigmes, l'un « classique » ou « fonctionnaliste » et l'autre « critique »<sup>(2)</sup>. Au mieux, ils rappellent qu'« *entre ces deux courants centraux, parallèlement à eux et parfois les précédant, des hommes rêveront d'une entreprise idéale*<sup>(3)</sup> ».

### La tradition universitaire s'intéresse en premier lieu au fonctionnement interne des organisations

Le paradigme fonctionnel ou « fonctionnaliste » apparaît aujourd'hui comme le plus classique, bien qu'il soit le plus récent. Il est le seul à s'être érigé en discipline ou en sous-discipline scientifique. Séguin et Chanlat rassemblent les courants qui s'y réfèrent autour du « paradigme fonctionnaliste ». Ils montrent son attachement, d'une part, à l'unité fonctionnelle du système que représente l'organisation et, d'autre part, à l'équilibre dans lequel l'organisation se tient au-delà d'ajustements consécutifs à des dysfonctions (Merton). L'organisation scientifique du travail (Taylor), l'analyse de la bureaucratie (Weber, Merton), l'étude des relations humaines (Mayo, Dickson, Roethlisberger), les approches de la prise de décision et de la rationalité limitée (March, Simon), la théorie des besoins (Maslow), l'école sociotechnique (Emery, Trist) et la sociologie des organisations française (Crozier, Friedberg) se comprennent à partir de ce paradigme. Plus récemment, des travaux universitaires ont utilisé des concepts issus d'autres courants de cette même tradition universitaire pour approcher l'économie sociale : par exemple, les concepts de logiques d'action (Boltanski, Thévenot) ou ceux de gouvernance (Enjolras). Il ne s'agit pas de dévaluer ces apports, mais de signaler qu'ils n'ont pas été validés à partir de « terrains » provenant de l'économie sociale, mais à partir de l'analyse des sociétés de capitaux. Ils n'acquiescent une pertinence dans l'économie sociale que dès lors qu'ils sont confrontés aux pratiques d'économie sociale. D'autres travaux analysent les pratiques d'organisations non capitalistes à partir d'une posture fonctionnaliste. Ce présupposé les amène à mettre l'accent sur les fonctions régulatrices de ces organisations. L'hybridation des ressources et l'économie solidaire (Eme, Laville, Servet) renvoient à l'intérêt, voire à la nécessité d'une articulation entre le lien social, le marché et l'État. La dimension centrale de la redistribution étatique, d'une part, et l'assimilation des sphères marchande et capitaliste, d'autre part, interdisent de penser une économie sociale simultanément indépendante de l'État, marchande, solidaire et acapitaliste. Définie à partir de concepts empruntés à l'approche fonctionnelle, l'économie sociale ne peut ainsi être qualifiée en tant qu'économie alternative à l'économie capitaliste, possédant des caractères propres.

L'apport de concepts se référant au paradigme fonctionnaliste n'est pas pour autant inintéressant, bien au contraire. Mais il suppose plus qu'une confrontation à la réalité de l'économie sociale. Il nécessite de la part du chercheur une appropriation des connaissances propres à l'économie sociale. L'usage de ces concepts, sans confrontation aux valeurs, aux principes et aux règles, tel qu'on l'observe parfois dans des travaux universitaires récents, réduit inévitablement l'identité de l'économie sociale. Elle met en exergue les traits les plus communs de cette économie et tend à légitimer la banalisation, voire la disparition, des entreprises de l'économie sociale<sup>(4)</sup>.

(4) On pourrait faire une remarque proche à propos de l'économie artisanale ou du développement économique local ou encore de l'analyse du travail social, lorsqu'ils sont approchés à partir du seul paradigme fonctionnaliste, dans la mesure où les valeurs qui les inspirent ne sont pas les mêmes que celles des sociétés de capitaux.

Le rattachement pur et simple de chacun des courants de la sociologie du travail ou des organisations au paradigme fonctionnaliste est sans doute rapide: la sociologie des organisations française laisse une large place aux concepts de pouvoir, de conflit, et surtout intègre une approche stratégique indépendante *a priori* de la logique systémique et plus encore de la logique fonctionnelle. Toutefois, cette sociologie s'inscrit bien dans une tradition de pensée fonctionnaliste, dans la mesure où elle se fonde sur une critique du fonctionnalisme et de ses héritiers. Pour cette raison, nous préférons parler de tradition de pensée ou de recherche plutôt que de paradigme, terme retenu par Séguin et Chanlat: des courants contradictoires s'expriment en son sein, se développent en se situant les uns par rapport aux autres tout en ignorant largement les travaux s'inscrivant dans une autre tradition – on trouve ainsi des ouvrages de sociologie et d'économie du travail ou des organisations qui ne mentionnent pas l'œuvre de Marx et, inversement, des ouvrages s'inscrivant dans la tradition marxiste n'évoquant pas la tradition fonctionnelle.

C'est au sein de cette tradition fonctionnelle qu'une sociologie française de l'entreprise a vu le jour (Segrestin, Wieworka, Piotet, Sainsaulieu). Même lorsqu'elle est abordée sous l'angle de la participation ou de l'apprentissage, l'entreprise est considérée comme un système de travail ou un système sociotechnique (Martin). La mise en évidence de l'apprentissage culturel des individus et des groupes (Sainsaulieu) explique l'existence de cultures d'entreprise au sein de l'organisation et vérifie la fonction intégratrice de celles-ci. Les travaux de la tradition de l'économie sociale définissent l'entreprise d'une tout autre façon. Ils mettent l'accent sur la dimension politique: que l'on se tourne vers les travaux de Godin, de Gide, de Lavergne, de Poisson, de Fauquet, de Lasserre, de Vienney, de Desroche, l'organisation du travail et l'entreprise ne sont jamais abordées indépendamment du projet, des valeurs, du droit, de la structure élective, de l'exercice démocratique du pouvoir.

### **La tradition critique met en question l'unité même de l'entreprise**

La tradition critique jouit également d'une large et ancienne reconnaissance. La tradition critique se définit essentiellement en référence à l'œuvre de Marx. Elle se fonde sur la double critique des rapports de production capitaliste et des théories des utopistes. Elle analyse les milieux de travail en termes de lutte des classes et de dialectique entre forces productives et

moyens de production. L'organisation ne constitue pas l'objet central de l'analyse critique. Elle est toujours située dans un « ensemble sociétal » et une « situation historique » (Touraine) et définie comme lieu de pouvoir et de luttes sociales : les stratégies managériales sont appréhendées comme moyens de contrôle de la force de travail (Goldman et Van Houten). Même lorsque l'organisation est définie comme « totalité », elle est d'une part considérée comme moyen de domination et d'autre part traversée par des contradictions (Benson). En bref, le point de vue dialectique l'emporte sur la conception fonctionnelle, systémique ou structurale même lorsque les auteurs – Touraine, par exemple – font appel aux notions de fonction et de système.

La remarque faite précédemment à propos du paradigme fonctionnaliste vaut également ici : plusieurs courants se constituent en discutant l'interprétation marxienne des rapports de travail (Gramsci, Adorno, Dahrendorf, Castoriadis, Lefebvre, Godelier, Linhart, Naville, Touraine), même lorsqu'ils s'opposent à Marx lui-même.

La sociologie du travail française construite dans la lignée des travaux de Friedmann se fonde sur une critique d'inspiration marxiste de la sociologie fonctionnaliste. La situation de travail (Touraine) ou le travail humain (Friedmann) ne sont pas uniquement produits par le contexte de l'entreprise ou de l'organisation : l'ouvrier est aussi membre de collectivités extérieures à l'usine. Sa conscience comme sa situation de travail dépendent aussi des caractères de la société dans son ensemble et de la place qu'y occupe la classe ouvrière (Touraine).

A l'instar de Touraine, plusieurs économistes ou sociologues ont croisé des perspectives de recherches issues des deux grandes traditions : en sociologie, la théorie de la régulation de J.-D. Reynaud, bien qu'ancrée dans la sociologie durkheimienne, fait appel à la fois à Weber et au concept de classe sociale entendu par Marx ; en économie, les théoriciens de la régulation (Boyer, Aglietta) ont donné à partir de la pensée marxiste une interprétation de la crise du capitalisme depuis les années 70. Venant à la rencontre de la théorie de la régulation à partir du pôle fonctionnel, les conventionnalistes ont élargi leur cadre d'analyse pour produire une conception plus large de l'acteur et de ses logiques d'action (Boltanski, Thévenot). Ces deux ensembles de courants ont largement échangé leurs thèses autour d'objets communs de la socio-économie du travail, de l'action et des organisations et ont produit des courants puisant dans les deux traditions. Mais ils ignorent à peu près totalement les travaux de l'économie sociale.

---

## **L'économie sociale : une tradition de pensée à part entière**

Les coopérateurs et les mutualistes ont produit des connaissances en prenant une posture épistémologique originale : ils visent simultanément la production de connaissances et leur propre formation, sont chercheurs et acteurs souvent non professionnels, produisent des recherches-actions

et valident leurs hypothèses par expérimentation. Cette posture n'est réductible ni à la tradition fonctionnelle née de la posture universitaire classique ni à la tradition critique née de la posture militante.

### Trois postures distinctes

Du point de vue de cette « posture coopérative », les chercheurs de la tradition fonctionnelle définissent une posture intégrée dans la société et professionnalisée: ils ont des laboratoires, répondent à des appels d'offres rémunérés, à l'identique d'un marché de biens et services classiques, travaillent dans le cadre d'institutions spécialisées – les universités et les centres de recherche –, publient dans des revues académiques reconnues, produisent des enseignements, animent des formations<sup>(5)</sup>. On accède au statut d'universitaire par des concours nationaux, dont l'accès est conditionné par la possession de diplômes spécifiques, reconnus par l'Etat et l'ensemble de la société, et dont les jurys sont constitués par des pairs. Dans la pratique proprement dite du métier, les variations de ce modèle dominant de production de connaissances scientifiques sont mineures: elles jouent essentiellement sur la restitution des résultats. Encore ces variations jouent-elles à la marge, dans la mesure où la commande n'émane le plus souvent pas des personnes auprès desquelles l'enquête est réalisée. Cet écart entre commanditaires de la recherche et objet de la recherche constitue du point de vue de la posture coopérative une dissonance, un potentiel de crispation et une forme d'incohérence. Cependant, la restitution des résultats aux personnes productrices de l'information ne fait pas partie *a priori* de la recherche universitaire ou elle n'en est pas la finalité première, même si elle est de plus en plus fréquente. Il va de soi que le dispositif d'observation du terrain – l'enquête, l'entretien, l'observation – a pour finalité de collecter des données visant à valider ou à invalider une hypothèse. Le but recherché par le chercheur est la production de théories dans le cadre d'une discipline ou dans un cadre interdisciplinaire.

Dans la tradition critique, le chercheur est au service d'une cause: au contraire de la tradition classique, les chercheurs se reconnaissent volontiers dans un processus de validation de la théorie par la pratique. Ils participent à des mouvements sociaux que leurs travaux éclairent bien souvent. Les intellectuels engagés et les mouvements sociaux définissent une praxis de changement social unifiant la théorie et la pratique. On sait aujourd'hui que cette unité n'est pas sans produire des effets néfastes sur la liberté de pensée, car l'unité de la théorie et de la pratique entraîne inévitablement la définition d'une praxis exclusive en raison de sa « justesse ». La mise en cause de cette liberté ne date pas de la révolution soviétique: elle est déjà à l'œuvre pendant la I<sup>re</sup> Internationale, qui, au nom de la pensée de Marx et précisément de l'unité théorie-pratique, va exclure successivement les « socialistes vrais », les utopistes sociaux, les proudhoniens et les anarchistes. Mais cette pratique de l'exclusion est l'écho de la critique sans appel que Marx – critique à la fois théorique et praxéologique, c'est-à-dire intégrant les dimensions pratiques de la théorie – fait successivement à tous les

(5) En accord avec la définition de la profession donnée par C. Dubar.

(6) Voir M. Rubel, in *Le capital*, t. III, p. XIV, p. 1589, note p. 413.

socialistes, y compris ceux qui lui ont permis de concevoir sa pensée. Sans même parler de Saint-Simon, Cabet, Owen, Fourier : Ruge (de mai 1843 à août 1844), Bauer et Proudhon en 1844, Grün en 1846-1847, Weitling en 1848 (Weitling est sans doute celui qui a le plus influencé Marx dans son engagement dans le mouvement socialiste<sup>(6)</sup>), mais encore Hess, Heine et Thompson, puis Guillaume, Malon, Bakounine (au cours de la 1<sup>re</sup> Internationale) et Lassalle dès 1865.

La tradition coopérative ou d'économie sociale partage avec la tradition critique la confrontation ou la preuve par l'action. Mais elle s'en différencie par la distinction qu'elle établit entre théorie et pratique, à l'instar de la tradition classique. C'est la raison pour laquelle le terme de recherche-action auquel elle fait référence est trompeur, en dépit de son intérêt évident. En effet, la recherche-action ne transcende pas la logique d'action et la logique de la théorie, elle les articule. Cette articulation n'est pas sans changer le travail de recherche et l'action, en retour, mais en aucun cas elle ne les réduit au bénéfice d'une praxis, comme dans l'analyse critique, ou d'une quelconque logique englobante. Cela signifie qu'elle nécessite l'acquisition du métier de chercheur. L'articulation qui définit l'économie sociale comme mouvement social provoque cependant un type de contrainte inconnu dans la tradition classique : le souci de la cohérence entre la pensée et l'action ou, dit autrement, la volonté que la pensée soit en adéquation avec la pratique sociale. Ce trait rapproche la tradition coopérative de la tradition critique, à ceci près que l'économie sociale fait de cette cohérence une question de responsabilité volontaire et personnelle : elle ne peut être imposée au nom d'une théorie ou d'une praxis. Cette liberté de l'engagement volontaire est fondatrice : lorsque Lénine, par le décret du 2 avril 1918, fait de la participation à la coopérative de la commune une obligation, celle-ci disparaît en tant que coopérative. Lorsqu'il établit, par le décret 20 mars 1919, la commune des consommateurs qui réorganise les coopératives de consommation autour des communes, il fait disparaître le mouvement coopératif dans son ensemble.

### **De l'expérimentation comme éducation**

Le fait que l'administration de la preuve dans l'économie sociale passe par la pratique expérimentale implique la définition d'une cohérence originale. Dans la tradition coopérative, cette contrainte est bien entendu considérée comme un avantage, dans la mesure où elle fonde une perspective éducative qui donne sens à la posture épistémologique de l'économie sociale. En effet, à la différence des deux autres traditions, ce sont les mêmes personnes qui sont acteurs de l'économie sociale et producteurs de connaissance. La mise en œuvre par la (les) même(s) personne(s) d'une recherche-action articulant les deux métiers, exercés professionnellement ou non, de chercheur et d'acteur définit l'éducation et l'émancipation spécifiques à l'économie sociale. L'entreprise d'économie sociale est projetée et conçue, avant d'être créée, puis évaluée, par un même ensemble d'acteurs. C'est ce va-et-vient entre projet, réalisation et évaluation qui définit



la recherche-action comme processus d'éducation et d'émancipation. Il faut souligner à ce propos que la finalité de la recherche-action est double, à la fois socio-économique et éducative. Ces deux dimensions s'accordent en règle générale dans le cadre suivant : des acteurs enquêtent pour éclairer leurs pratiques d'entreprise dans le cadre de leurs valeurs et de leur projet socio-économique. Ces acteurs ne s'en remettent pas à un expert extérieur, universitaire ou consultant, mais ils exercent leurs propres expertises, même lorsqu'ils sont dans ce travail soutenus ou accompagnés par des universitaires. L'autoformation – souvent « assistée » ou accompagnée, et collective – à l'expertise constitue la principale dimension éducative de l'entreprise d'économie sociale.

Le chercheur issu de la tradition de l'économie sociale n'est donc ni un intellectuel « organique » comme dans la tradition critique ni un expert comme dans la tradition classique : il est acteur et chercheur sur ses propres pratiques sociales

### **L'absence d'un « *one best way* » de l'économie sociale**

Cette tradition, qui s'ancre dans la pensée dite utopique, n'a pas totalement souscrit à la division des sciences économiques et sociales de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, même si elle a toujours été en interaction avec ces sciences. Elle s'est en effet nourrie des résultats des autres traditions, sans toutefois se fondre en elles ; à l'inverse, celles-ci, l'ignorant totalement, ne se sont pas nourries d'elle. Les conditions de production externes à l'université constituent sans aucun doute l'une des raisons de l'ignorance de l'économie sociale comme tradition de pensée. Mais une autre hypothèse, complémentaire, peut être avancée. Les deux grandes traditions partagent un trait commun : celui de définir un « *one best way* » : l'organisation scientifique du travail, le management des ressources humaines, l'analyse des conflits et de la négociation, la gouvernance sont à des moments différents les concepts clés et les solutions présentées comme nécessaires pour que l'organisation fonctionne. C'est si vrai que ces théories justifient l'adoption de normes juridiques, sociales, marchandes, comptables, gestionnaires, normes qui s'imposent à tous, même si elles sont élaborées à partir d'organisations qui ne sont pas représentatives de l'ensemble des types d'entreprises : ces théories ignorent l'économie sociale, mais aussi généralement les petites entreprises familiales ou les organisations à vocation sociale et culturelle, mais tendent à s'imposer à elles, à travers la normalisation, parfois de façon absurde, mais toujours dans l'irrespect de leurs valeurs et de leurs finalités. Ces théories sont toutes des déclinaisons de l'analyse fonctionnelle.

Dans la tradition marxiste, il existe également toujours une meilleure praxis pour le prolétariat. Les scissions entre les partis, ou entre les mouvements, résultent de désaccords théoriques autour de la meilleure stratégie à adopter dans la lutte des classes. La fonction dans la tradition fonctionnelle, la lutte des classes dans la tradition critique constituent des indépassables qui s'imposent à tous, d'une façon ou d'une autre. Dans chacune, à une période donnée, les courants naissent d'un même débat central. Dans

le monde occidental aujourd'hui, comme dans l'Union soviétique au siècle dernier, il est difficile de sortir du débat central de la tradition dominante. Non pas impossible, bien entendu, mais à la condition, pour un universitaire comme pour un acteur social, de prendre des risques : sortir du débat central de la tradition dominante suppose sans doute de sortir de l'exercice strictement professionnel de production de connaissances et de définir des formes alternatives aux marchés dominants de la transmission des connaissances. Ce problème est accentué par le fait qu'il n'existe pas de *one best way* en économie sociale, en raison de la double problématique socio-économique et éducative qu'elle poursuit. Mouvement d'entreprise, l'économie sociale se fonde sur le principe « Une personne, une voix » ; mouvement éducatif, elle sert le principe « Une personne, une voie ». Il résulte de ce double but qu'il n'y a pas de projet, d'organisation, de stratégie d'action de changement social, de théorie interprétative, etc., qui soient meilleurs que d'autres. Il existe une multitude de projets, de courants et de statuts – à l'inverse de la prééminence de la grande organisation de travail régie par la société anonyme ou de l'Etat dans les deux autres traditions –, projets, courants et statuts qui ont chacun leur pertinence au regard de la multitude de services à rendre, de besoins à servir, d'attentes à satisfaire, liés à l'infinie diversité des situations des personnes et des territoires : groupements de personnes physiques ou de personnes morales, toutes petites ou très grandes organisations, démocratie directe ou indirecte, ouverture à tous ou sélection des membres, structure fédérative ou centralisée, statut coopératif, mutualiste ou associatif, multi-sociétariat ou uni-sociétariat, d'intérêt général ou d'intérêt collectif des membres, redistribution entre membres ou à des tiers, etc. L'unité se fait sur des valeurs – volontariat, démocratie, solidarité – considérées comme universelles et non sur les moyens. L'absence d'organisation et d'entreprise dominante dans l'économie sociale, l'absence d'un *one best way* explique à la fois la complexité de cette tradition et pourquoi elle est, plus que les deux autres, perméable. Cette complexité et cette inégale perméabilité jouent leurs rôles dans la sous-évaluation de la tradition d'économie sociale qui est moins facilement identifiée comme telle. Cette ignorance de l'économie sociale comme mouvement de pensée est une cause majeure, voire la cause principale, de la marginalisation de l'économie sociale comme mouvement d'entreprise. L'enjeu est donc considérable. C'est d'autant plus vrai que de nombreux acteurs de l'économie sociale eux-mêmes ne soupçonnent pas l'existence d'un mouvement de pensée qui leur soit propre.

---

## Lieux et démarches de la production des connaissances de l'économie sociale

Les auteurs sur la coopération sont autant des acteurs que des chercheurs, qu'ils soient statutairement des chercheurs universitaires ou des acteurs de terrain. Godin, théoricien de l'économie sociale, était industriel et

fondateur de coopératives et de mutuelles. Charles Gide était membre de plusieurs dizaines d'associations et de coopératives. Dans la leçon inaugurale de son cours au Collège de France intitulé « Histoire de la doctrine de la coopération » (1921), il souligne que ce sont les organisations coopératives elles-mêmes qui ont créé la chaire sur la coopération à laquelle il vient d'être nommé. Jean Jaurès, acteur et penseur coopératif, était militant socialiste, Albert Thomas, théoricien de la coopération, était également homme politique, Ernest Poisson était militant et dirigeant coopératif, Georges Fauquet était médecin, puis fonctionnaire au BIT. Pour la période plus récente, Claude Vienney était universitaire et secrétaire de rédaction de la revue de la Fédération nationale des coopératives de consommation. Le collège coopératif d'Henri Desroche, ses *Archives des sciences sociales de la coopération et du développement (Asscod)*, l'Université coopérative internationale (UCI) sont nés d'une initiative commune avec les mouvements coopératifs, dont l'Alliance coopérative internationale (ACI). Jacques Moreau était président d'une banque coopérative, André Chomel, Jean Lacroix, François Espagne, Maurice Parodi, Bernard Gibaud sont des acteurs de l'économie sociale. Universitaires engagés ou acteurs chercheurs, tels sont les auteurs de cette tradition.

### Des liens entre associations de formation et de recherche et entreprises d'économie sociale

Si l'on se tourne vers l'économie sociale en tant qu'ensemble d'entreprises, on observe que les grandes expériences d'économie sociale sont précédées par des groupements d'échanges, de formation, d'éducation, voire de recherche, s'apparentant à des universités populaires. Les coopératives de consommation nîmoises sont précédées par des associations d'études, d'où elles vont naître; les premières actions mises en place par J.-B. Godin pour faire vivre son familistère sont des cours du soir à l'attention des futurs associés; la grande coopérative de consommation La Bellevilloise est aussi une véritable université disposant d'une bibliothèque remarquable, etc. La première association de recherche coopérative française d'importance propre aux chercheurs d'économie sociale est à l'initiative de Charles Gide. Il s'agit de l'Institut international d'études coopératives (IIEC), créé en 1930: « *Les coopérateurs "praticants" ont leurs organisations, leurs congrès, leurs communications; les coopérateurs "enseignants" n'ont rien de tout cela et pour autant risquent de s'esseuler ou d'être marginalisés*<sup>(7)</sup>. » Cela explique que l'institut s'adresse aux chercheurs et enseignants « *qui auront publié au moins un livre sur la coopération ou donné un enseignement régulier dans une université ou des écoles spéciales*<sup>(8)</sup> ». C. Gide donnait à cet institut la mission de « *constituer une philosophie de la coopération*<sup>(9)</sup> ». Cet IIEC tiendra cinq sessions entre 1931 et 1938, dont les comptes rendus sont publiés dans la *Revue des études coopératives (Rec)*, fondée par C. Gide et B. Lavergne en 1921<sup>(10)</sup>. La *Revue des études coopératives* constitue en France un lieu essentiel de production et de valorisation de la recherche coopérative. Créée à l'initiative de chercheurs (Charles Gide et Bernard Lavergne), la *Recma*

(7) Henri Desroche, « Un antécédent de l'UCI, l'Institut international d'études coopératives (IIEC), 1930-1938 », in *Asscod*, n° 54, oct.-déc. 1980, p. 7.

(8) C. Gide, Lettre circulaire du 30 décembre 1930, cité par H. Desroche, *idem*.

(9) C. Gide, « La création d'un Institut international d'études coopératives », in *Revue des études coopératives*, 1931, p. 9.

(10) Cf. *Revue des études coopératives*, n° 45, 1932, n° 54, 1935, n° 61, 1936, et n° 69, 1938.

a reçu dès sa fondation le concours de l'Alliance coopérative internationale et des mouvements coopératifs, puis d'économie sociale. Elle accompagne depuis sa création le mouvement coopératif français et international, puis son rapprochement avec les mutualités et les mouvements associatifs, en devenant la *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives* en 1986 et en adjoignant à son titre *Economie sociale*, puis *Revue internationale de l'économie sociale*. Ce n'est pas trop de dire qu'elle a largement contribué à définir une conception commune de l'économie sociale, à partir des propositions initiales de C. Vienney et de H. Desroche. Elle témoigne à sa façon de la reconnaissance institutionnelle de l'économie sociale. Sa ligne éditoriale, le fait qu'elle valorise non seulement des recherches, mais aussi des études – c'est-à-dire des travaux dont la dimension théorique est moindre –, sa transdisciplinarité, la composition de son comité de rédaction, son lectorat – composé à la fois d'universitaires et d'acteurs militants et professionnels – témoignent d'une posture originale par rapport à celle des revues académiques. Si elle est considérée comme revue de référence de l'économie sociale, ce n'est pas seulement parce qu'elle est la seule aujourd'hui<sup>(11)</sup>. Ses caractères propres contribuent à structurer en permanence la tradition de pensée de l'économie sociale en lui donnant sa cohérence.

Il faut attendre quarante ans après l'initiative gidienne pour qu'un projet équivalent voie le jour : Henri Desroche fonde l'Université coopérative internationale (UCI) pour accompagner la mondialisation du mouvement coopératif. On voit se dessiner le réseau de l'UCI dès les années 60, avec le premier séjour qu'effectue H. Desroche en Afrique, sur l'invitation de R. Colin, alors conseiller de Mamadou Dia, vice-président de la République sénégalaise. Puis, du 1<sup>er</sup> au 3 mai 1964, le Collège coopératif organise, à la demande de deux délégations d'étudiants sud-américains, des journées d'études pour développer des relations « *entre institutions d'enseignement ou de recherche active, concernées par les développements coopératifs sud-américains* »<sup>(12)</sup>. Le dispositif en cours de création sera « officialisé » grâce à l'Alliance coopérative internationale, qui propose en 1976 à Henri Desroche de fonder une université coopérative. Ce dernier propose :

1. Une université internationale complémentaire d'instituts nationaux ;
2. Un dispositif opérationnel léger ;
3. Une pédagogie extrascolaire ;
4. Un recrutement polyvalent d'adultes ;
5. Un système d'appui sur des institutions « hôtes » ;
6. Un statut d'association avec l'Université des Nations unies.

Les chercheurs et universitaires qui y participent animent les débats et accompagnent les acteurs dans l'écriture de leur recherche en vue d'une publication assurée par l'équipe organisatrice et, plus généralement, par la revue *Archives des sciences sociales de la coopération et du développement*, qui vécut de 1956 à 1990. Cette UCI a aujourd'hui disparu, mais une Université coopérative européenne (UCE) a récemment été créée à l'initiative des collèges coopératifs, dont Desroche fut l'initiateur. Elle réunit des centres de formation et de recherche universitaires ou associatifs et des fédérations d'entreprises coopératives, autour des principes de la recherche-action coopérative.

(11) Il y eut dans les années 90 une « revue d'économie sociale », très intéressante et aussi très différente de la *Recma*, précisément parce qu'elle était une revue universitaire.

(12) *Archives internationales de sociologie coopérative*, 1964, n° 15.

A l'image de l'UCE, les enseignants-chercheurs travaillant sur la coopération et l'économie sociale se rencontrent aujourd'hui comme hier essentiellement dans des réseaux externes à l'Université et s'engagent dans la recherche plutôt à titre individuel que dans le cadre d'une démarche commune à une équipe ou à un laboratoire. Ces associations sont nombreuses: le comité de recherche de l'ACI, le Centre international de recherche et d'information sur l'économie collective (Ciriec), la *Recma*, l'Association pour le développement de la documentation sur l'économie sociale (Addes), le Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale (CJDES), le Réseau des hautes études des pratiques sociales (Rheps), l'UCE sont autant de lieux d'échanges, de diffusion, de production de recherches, s'appuyant sur des coopérations avec les mouvements de l'économie sociale. Pour la plupart d'entre eux, ces associations et réseaux se connaissent. Ils sont très actifs, organisent des rencontres au moins annuelles et produisent ou/et diffusent des travaux scientifiques ou de vulgarisation, mais sont encore assez largement ignorés des universitaires. La situation actuelle de l'enseignement sur l'économie sociale est ainsi ancrée dans une histoire longue, marquée par une marginalité originelle.

### Une démarche constructiviste

Par constructivisme, nous entendons à la fois que le fait social est construit par les acteurs sociaux et que la compréhension par l'acteur de sa participation à l'action collective est source d'apprentissage<sup>(13)</sup>. Bien avant les travaux de la sociologie interactionniste ou de l'ethnométhodologie, bien avant les apports de Vygotsky aux sciences de l'éducation, les économistes et sociologues de la coopération ont intégré dans leur objet non seulement le discours que les acteurs tiennent sur leur action, mais également la dimension éducative de l'interaction coopérative. L'action est l'accomplissement d'un projet, de telle sorte que l'organisation coopérative est toujours en même temps l'addition d'un projet et d'une organisation coopérative. De nombreux travaux se penchent sur la mesure et l'analyse des écarts entre le projet et les réalisations, ou plus largement entre l'éthique (ou les valeurs) et les pratiques coopératives. A travers plusieurs centaines de rapports, d'études et de synthèses, l'Alliance coopérative internationale étudie depuis sa fondation, en 1895, les ajustements nécessaires entre valeurs, principes et règles lorsque, pour des causes diverses, celles-ci sont renégo-ciées ou modifiées. Cette approche, qui postule de l'existence de valeurs coopératives considérées comme universelles, spécifie assez bien la tradition d'économie sociale. Peu de travaux adoptent une démarche sociologique durkheimienne qui consisterait à interroger la production sociale de ces valeurs, en dépit du fait que l'histoire de l'économie sociale constitue une invitation permanente à cette interrogation. On insiste, à l'image de H. Desroche, sur le caractère récurrent, dans l'histoire, des démarches de fondations et des principes mis en œuvre dans ces fondations. Si les valeurs et les principes sont considérés comme permanents, leurs déclinaisons sont infinies et l'on insiste souvent sur l'originalité des entreprises, généralement considérées comme

(13) Il faudrait plus précisément parler pour cette dimension de socioconstructivisme.

le produit d'une histoire singulière, ce qui rend d'autant plus difficile l'émergence de théories de référence. L'entreprise d'économie sociale est en effet toujours définie comme un fait socio-économique unique lié à la spécificité de la situation historique et géographique. Cette diversité infinie des entreprises renforce le caractère universel des valeurs, dont la pertinence est sans cesse réaffirmée.

De fait, l'administration de la preuve dans cette tradition ne procède pas d'une méthode hypothético-déductive, mais de celle de l'expérimentation : l'entreprise est une expérimentation ou une expérience, qui vérifie, par les règles qu'elle applique, la validité d'une hypothèse socio-économique. L'appareillage méthodologique est de ce fait fréquemment problématique : la mesure statistique elle-même n'est pas évidente, car on est loin d'être d'accord sur les indicateurs pertinents de la réussite. Au-delà de cette mesure quantitative, nécessaire mais insuffisante, l'enquête n'a de sens que si elle prend en considération la parole des acteurs. Le travail interprétatif se situe inévitablement au niveau de l'analyse des pratiques et des discours d'acteurs. C'est en ce sens qu'Infield et Meister avaient tenté de définir une sociométrie coopérative ou que, plus récemment, on a utilisé l'approche en termes de logiques d'action inspirée de Boltanski et Thévenot. Plus fondamentales nous paraissent des recherches aussi différentes que celles de Desroche et Vienney, parce qu'elles tentent de constituer des théories générales.

Si les travaux de C. Vienney permettent de spécifier de façon rigoureuse l'organisation coopérative, puis celle d'économie sociale, ceux de H. Desroche ouvrent sur une démarche compréhensive originale, qui paraît dépasser en audace celles qui se sont développées sur les autres champs de la sociologie. En effet, la compréhension de l'acteur se déploie dans un exercice autobiographique, qui fonde la construction même de l'objet de recherche. Plus important encore, l'entretien devient un outil d'autoformation à la recherche, au bénéfice de la personne qui s'exprime, au lieu d'être, comme dans la tradition fonctionnelle ou dans la tradition critique, considéré uniquement comme un moyen de recueil de données. Dès lors que l'on oublie que l'entretien a également un effet sur la personne interviewée, on définit un processus d'hétéroformation, c'est-à-dire l'information et la formation d'un tiers – le chercheur –, à travers des données livrées par une personne qui n'en retire aucun bénéfice. On sait où peut mener dans certains cas cette inégalité : des informateurs qui demandent une rémunération pour donner des informations – cas observable en anthropologie – ou des informateurs payés par le chercheur ou le commanditaire – cas observable en sociologie. Dans les deux cas, le processus de recueil de données n'est pas indépendant d'autres intérêts qui peuvent peser sur la qualité des informations. Les universitaires se prémunissent, bien entendu, contre ces biais. Il n'en reste pas moins que ceux-ci questionnent le dispositif d'observation lui-même.

L'économie sociale comme tradition de pensée reconnaît à l'entretien d'enquête un double visage : le recueil d'un inédit, l'expression de l'acteur.

Le résultat du point de vue de la production théorique est l'accès de savoirs expérimentiels au statut de connaissances transmissibles. Idéalement, cette transformation du statut de l'expérience est aussi le produit éducatif et émancipateur de la démarche au bénéfice de l'acteur interviewé, qui – s'il poursuit le travail d'appropriation par la mise en œuvre d'une recherche-action – en vient à transformer la représentation qu'il a de sa propre expérience. Cette pratique et sa position dans le processus de recherche constituent, de notre point de vue, l'aboutissement d'un siècle et demi de recherche expérimentale en socio-économie coopérative. Elle permet de comprendre dans quelle mesure et par quelles pratiques l'entreprise d'économie sociale est au service de la personne et définit ainsi un mode essentiel de la production de connaissances de la tradition de l'économie sociale.

### **Une unité autour du sens des règles de la vie sociale**

La relation originale entre théorie et pratique et le souci de cohérence qui l'accompagne peuvent laisser penser que l'économie sociale vise, à l'instar de l'utopie communiste, à construire un homme nouveau, qui serait doté de qualités particulières. Ce n'est pas le cas : elle cherche à définir des règles nouvelles qui permettent un fonctionnement meilleur de l'économie et de l'entreprise, un fonctionnement respectant les mêmes valeurs que la société civile et politique, c'est-à-dire les valeurs démocratiques. Adopter ces règles, c'est également s'engager dans un cursus éducatif qui constitue l'apprentissage de l'économie sociale. Par retour, celle-ci modifie le rapport des personnes à l'économie. Ce changement, qui peut être très profond, correspond pour la personne à l'accès à une plus grande unité et provoque un sentiment de libération. En effet, l'accès à un fonctionnement mutualiste et coopératif dans le travail et dans la gestion de son économie, de son argent, selon les mêmes principes et règles que ceux qui gouvernent la vie familiale, associative et amicale, permet d'être plus serein. L'économie sociale donne la possibilité d'être plus conséquent, d'agir en économie comme en société. Bien sûr, cette posture est toujours fragile : elle rencontre l'opposition permanente de l'idéologie libérale et exige une capacité constante de résolution pacifique des conflits. Elle demande une attention quasi-ininterrompue, qui tend à une recherche théorique et pratique du sens de la vie en société. L'appel à la philosophie est essentiel. Sous cet angle, une philosophie de l'économie sociale sera de plus en plus nécessaire dans les années à venir, pour accompagner le renouveau du mouvement.

De fait, l'économie sociale a maintenu une démarche expérimentale, revendiquant non seulement l'unité de la sociologie et de l'économie, comme le revendiquent aujourd'hui de nombreux sociologues et économistes, mais aussi l'unité de l'éthique et de l'économie, ce que défend aujourd'hui l'économiste indien A. Sen. Cette unité revendiquée s'exprime par la relation permanente qu'elle opère entre éthique, valeurs d'une part et principes et règles d'autre part. L'économie n'est ainsi jamais neutre au regard des valeurs, pas plus qu'elle n'est « désencastrée ». Le capitalisme n'est pas une économie qui se serait détachée

du domaine des valeurs ou désencastrée du social. Il s'appuie sur une hiérarchisation des valeurs qui valorise le cynisme et l'égoïsme et dont les effets sociaux et environnementaux sont considérables et tout à fait palpables à travers l'exclusion, les inégalités, la pauvreté et la perte de sens. La théorie aujourd'hui dominante selon laquelle l'économie capitaliste serait désencastrée incite à « naturaliser » le système de valeurs de cette économie. Que l'homme puisse être cynique et égoïste ne fait aucun doute, comme il ne fait aucun doute non plus qu'il puisse être solidaire et altruiste. Aucune qualité humaine – altruisme, solidarité, etc. – ne spécifie l'acteur d'économie sociale. La question n'est pas de chercher à établir une nature humaine *in fine* ou des *hominis* fondamentaux, mais de définir les règles qui permettent aux hommes de vivre en société et en paix.

---

## Conclusion : l'économie sociale, une pensée et un agir

L'économie sociale est un mouvement social qui articule un mouvement de pensée et un mouvement d'entreprise, le second trouvant dans le premier un lieu d'inspiration et de modélisation de ses aspirations alternatives. Du début du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours, cette tradition voit dans l'entreprise collective le lieu privilégié de transformation de la société, en lieu et place du marché de la majorité des économistes de la tradition fonctionnelle classique, ou de la lutte des classes de la sociologie et de l'économie marxistes. L'entreprise collective, à la fois produit et acteur social, constitue l'objet central de la tradition coopérative dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. L'entreprise, groupement de personnes, est simultanément pensée comme lieu de production ou de distribution, lieu d'éducation et lieu d'un changement social non-violent.

Les chercheurs de la tradition utopique sont également acteurs d'entreprises. Leurs écrits traduisent des savoirs expérimentiels nés de la mise en œuvre d'expérimentations économiques et sociales en connaissances transmissibles, tout autant qu'un éclairage des pratiques sociales par un test de confrontation d'une théorie.

Inversant les rapports entre théorie et pratique, l'économie sociale ne se contente pas d'une critique théorique de ses pratiques. Les fondateurs et les membres actifs des coopératives, des mutuelles, des associations ont déjà porté un regard critique sur leur propre insertion économique et sociale avant d'entreprendre ou de participer.

Les travaux fondateurs de l'économie sociale comme mouvement de pensée valident une posture non-violente de changement social dont l'entreprise collective est l'outil privilégié. Cette posture est source d'une proposition éducative nouvelle : en pratiquant par expérimentation, ils relient le social à l'économie (le lien amical et l'intérêt économique) et mettent en cohérence la théorie et la pratique (le dire et le faire). La liaison de l'économie et du social est à l'origine de la solidarité. La mise en cohérence de la théorie et de la pratique provoque un processus éducatif et émancipateur.



Elle permet à chacun de se libérer de ses contraintes économiques en lui permettant d'exercer sa responsabilité économique comme sociale. Cette proposition n'est jamais un impératif: elle résulte de l'engagement de chacun. C'est la raison pour laquelle le principe « Une personne, une voix » est indissociable de la responsabilité individuelle: il est le seul à garantir le pouvoir de chacun.

Ces travaux ont été produits à l'extérieur de l'Université. Quelle est, dans cette tradition, la place du chercheur? On doit à Henri Desroche d'avoir eu à la fois l'humilité et l'audace de renoncer au rôle d'universitaire comme au rôle d'expert lorsqu'il était appelé par des gouvernements. Le rôle qu'il définit est celui d'un éducateur ou d'un accompagnateur de formation par la recherche-action. Quel est l'avenir du chercheur « accompagnateur »? Il est désormais certain que l'économie sociale et solidaire suscite un engouement en matière de recherches de type universitaire. On ne peut que s'en réjouir. Ces recherches vont plus ou moins se saisir des apports de la tradition coopérative, mais sans doute plutôt moins que plus. Elles vont surtout, comme on l'observe déjà, se saisir des concepts de la tradition fonctionnelle sans toujours mesurer leur relation aux pratiques et aux valeurs de l'économie sociale. Plus fondamentalement, il y a fort à parier que l'aspect le plus typique de cette tradition, qui est le rapport établi entre recherche et action, ou entre théorie et pratique, que cet aspect soit délaissé, pour la simple raison qu'il ne fait l'objet d'aucune valorisation universitaire.

Il est donc essentiel de travailler en vue de faire reconnaître la tradition de pensée de l'économie sociale. Nous espérons que cette réflexion introductive contribuera à sensibiliser les universitaires, mais aussi les acteurs de l'économie sociale eux-mêmes, qui ne considèrent pas toujours qu'ils ont un corps de théories et une posture épistémologique distincts de la tradition fonctionnelle et de la tradition critique.

Le modèle présenté ci-dessus comme typique de l'économie sociale a des équivalents proches dans d'autres champs de pratiques: l'éducation populaire ou le travail social, par exemple, qui poursuivent des buts distincts, mais dont les valeurs sont semblables ou très proches, ont également leurs propres corps de théories. Il serait intéressant de les confronter et, si possible, de les rapprocher. Chaque mouvement ne peut qu'y gagner.

A plus long terme, il faut enfin travailler ensemble, chercheurs et acteurs, pour aller plus loin et définir de nouvelles relations entre les universités, les entreprises, les mouvements sociaux et la société.

En dernier ressort, la responsabilité de maintenir et de fortifier cette tradition revient aux acteurs. S'ils abandonnaient totalement aux universitaires et autres chercheurs professionnels la réflexion sur leurs pratiques, ils pourraient craindre que ne disparaisse leur propre façon de penser. Mais cette disparition menacerait également l'économie sociale comme objet propre. L'économie sociale peut-elle exister sans définir sa propre démarche de production de connaissances? ●